

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24440043800101	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU COMMUNAUTE COMMUNES DE GD LIEU
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE MACHECOUL-SAINT MEME

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	39
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	43
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 664 810,00	2 910 799,31

+

+

+

R	E		
P	O		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 754 010,69

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 664 810,00	5 664 810,00
--------------------------------------------------	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 952 927,99	6 784 497,52

+

+

+

R	E		
P	O		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	497 798,01	512 646,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 153 582,48

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 450 726,00	8 450 726,00
-----------------------------------------------------------	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	14 115 536,00	14 115 536,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	215 740,00	0,00	254 640,00	254 640,00	254 640,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	185 000,00	0,00	187 200,00	187 200,00	187 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 100,00	0,00	30 100,00	30 100,00	30 100,00
Total des dépenses de gestion des services		430 840,00	0,00	471 940,00	471 940,00	471 940,00
66	Charges financières	98 600,00	0,00	97 800,00	97 800,00	97 800,00
67	Charges exceptionnelles	13 750,00	0,00	13 750,00	13 750,00	13 750,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		558 190,00	0,00	597 490,00	597 490,00	597 490,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 262 600,00	0,00	3 935 320,00	3 935 320,00	3 935 320,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 100 000,00	0,00	1 132 000,00	1 132 000,00	1 132 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 362 600,00	0,00	5 067 320,00	5 067 320,00	5 067 320,00
TOTAL		3 920 790,00	0,00	5 664 810,00	5 664 810,00	5 664 810,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 664 810,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 081 290,47	0,00	2 462 200,00	2 462 200,00	2 462 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	98,44	0,00	99,31	99,31	99,31
Total des recettes de gestion des services		2 081 388,91	0,00	2 462 299,31	2 462 299,31	2 462 299,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 086 888,91	0,00	2 467 799,31	2 467 799,31	2 467 799,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	384 000,00	0,00	443 000,00	443 000,00	443 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		384 000,00	0,00	443 000,00	443 000,00	443 000,00
TOTAL		2 470 888,91	0,00	2 910 799,31	2 910 799,31	2 910 799,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 754 010,69
-----------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 664 810,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 624 320,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	443 669,00	151 944,56	99 500,00	99 500,00	251 444,56
21	Immobilisations corporelles	39 293,00	0,00	403 500,00	403 500,00	403 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 008 723,00	345 853,45	6 101 927,99	6 101 927,99	6 447 781,44
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 491 685,00	497 798,01	6 604 927,99	6 604 927,99	7 102 726,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	242 100,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 900,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	262 000,00	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 753 685,00	497 798,01	6 909 927,99	6 909 927,99	7 407 726,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	384 000,00		443 000,00	443 000,00	443 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	700 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 084 000,00		1 043 000,00	1 043 000,00	1 043 000,00
	TOTAL	5 837 685,00	497 798,01	7 952 927,99	7 952 927,99	8 450 726,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 450 726,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 239 078,99	512 646,00	117 177,52	117 177,52	629 823,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 239 078,99	512 646,00	1 117 177,52	1 117 177,52	1 629 823,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	466 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	466 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 705 378,99	512 646,00	1 117 177,52	1 117 177,52	1 629 823,52
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 262 600,00		3 935 320,00	3 935 320,00	3 935 320,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 100 000,00		1 132 000,00	1 132 000,00	1 132 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	700 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 062 600,00		5 667 320,00	5 667 320,00	5 667 320,00
	TOTAL	5 767 978,99	512 646,00	6 784 497,52	6 784 497,52	7 297 143,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 153 582,48
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 450 726,00
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	4 624 320,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	254 640,00		254 640,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	187 200,00		187 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 100,00		30 100,00
66	Charges financières	97 800,00	0,00	97 800,00
67	Charges exceptionnelles	13 750,00	0,00	13 750,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	6 000,00	1 132 000,00	1 138 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	8 000,00		8 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 935 320,00	3 935 320,00
	Dépenses d'exploitation – Total	597 490,00	5 067 320,00	5 664 810,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 664 810,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	443 000,00	443 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	285 000,00	0,00	285 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	251 444,56	0,00	251 444,56
21	Immobilisations corporelles (6)	403 500,00	400 000,00	803 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 447 781,44	200 000,00	6 647 781,44
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	7 407 726,00	1 043 000,00	8 450 726,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 450 726,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 462 200,00		2 462 200,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	99,31		99,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	443 000,00	448 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 467 799,31	443 000,00	2 910 799,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 754 010,69
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 664 810,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	629 823,52	0,00	629 823,52
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	400 000,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 132 000,00	1 132 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		3 935 320,00	3 935 320,00
Recettes d'investissement – Total		1 629 823,52	5 667 320,00	7 297 143,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 153 582,48
------------------------------------------------------------	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 450 726,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	215 740,00	254 640,00	254 640,00
604	Achats d'études, prestations de services	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 500,00	7 000,00	7 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	900,00	900,00	900,00
611	Sous-traitance générale	74 000,00	78 000,00	78 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	9 000,00	9 000,00	9 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	46 700,00	46 700,00	46 700,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres	10 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	12 100,00	7 000,00	7 000,00
618	Divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	15 500,00	15 500,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 120,00	3 120,00	3 120,00
6262	Frais de télécommunications	720,00	720,00	720,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	185 000,00	187 200,00	187 200,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	39 700,00	40 000,00	40 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	145 000,00	147 000,00	147 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	200,00	200,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 100,00	30 100,00	30 100,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		430 840,00	471 940,00	471 940,00
66	Charges financières (b) (8)	98 600,00	97 800,00	97 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 100,00	98 400,00	98 400,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 500,00	-600,00	-600,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 750,00	13 750,00	13 750,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 500,00	13 500,00	13 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	150,00	150,00	150,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	6 000,00	6 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	6 000,00	6 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	15 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		558 190,00	597 490,00	597 490,00
023	Virement à la section d'investissement	2 262 600,00	3 935 320,00	3 935 320,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 100 000,00	1 132 000,00	1 132 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 100 000,00	1 132 000,00	1 132 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 362 600,00	5 067 320,00	5 067 320,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 362 600,00	5 067 320,00	5 067 320,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 920 790,00	5 664 810,00	5 664 810,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 664 810,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	15 900,00
--------------------------------	-----------

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	16 500,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-600,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 081 290,47	2 462 200,00	2 462 200,00
704	Travaux	27 000,00	27 000,00	27 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 332 000,00	1 413 000,00	1 413 000,00
70613	Participations assainissement collectif	711 650,00	986 000,00	986 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	10 640,47	36 200,00	36 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	98,44	99,31	99,31
7588	Autres	98,44	99,31	99,31
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 081 388,91	2 462 299,31	2 462 299,31
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 500,00	5 500,00	5 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 086 888,91	2 467 799,31	2 467 799,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	384 000,00	443 000,00	443 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	384 000,00	443 000,00	443 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		384 000,00	443 000,00	443 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 470 888,91	2 910 799,31	2 910 799,31

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 754 010,69
------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 664 810,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	443 669,00	99 500,00	99 500,00
2031	Frais d'études	443 669,00	99 500,00	99 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	39 293,00	403 500,00	403 500,00
2111	Terrains nus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	22 793,00	387 000,00	387 000,00
21562	Service d'assainissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00	500,00	500,00
2184	Mobilier	500,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 008 723,00	6 101 927,99	6 101 927,99
2313	Constructions	2 280 357,00	3 893 677,99	3 893 677,99
2315	Installat°, matériel et outillage techni	536 439,00	253 000,00	253 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	946 790,00	1 808 000,00	1 808 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	245 137,00	147 250,00	147 250,00
Total des dépenses d'équipement		4 491 685,00	6 604 927,99	6 604 927,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	242 100,00	285 000,00	285 000,00
1641	Emprunts en euros	187 100,00	230 000,00	230 000,00
1681	Autres emprunts	55 000,00	55 000,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 900,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses financières		262 000,00	305 000,00	305 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 753 685,00	6 909 927,99	6 909 927,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	384 000,00	443 000,00	443 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	384 000,00	443 000,00	443 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	169 300,00	207 200,00	207 200,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	42 200,00	49 800,00	49 800,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	170 500,00	184 000,00	184 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	700 000,00	600 000,00	600 000,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	600 000,00	400 000,00	400 000,00
2313	Constructions	100 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 084 000,00	1 043 000,00	1 043 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 837 685,00	7 952 927,99	7 952 927,99

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	497 798,01
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 450 726,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 239 078,99	117 177,52	117 177,52
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	447 150,99	117 177,52	117 177,52
13118	Autres Subv. Équipt Etat	8 928,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	783 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 239 078,99	1 117 177,52	1 117 177,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	466 300,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	466 300,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		466 300,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 705 378,99	1 117 177,52	1 117 177,52
021	Virement de la section d'exploitation	2 262 600,00	3 935 320,00	3 935 320,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 100 000,00	1 132 000,00	1 132 000,00
28031	Frais d'études	4 400,00	12 000,00	12 000,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	3 550,00	4 500,00	4 500,00
281311	Bâtiments d'exploitation	6 100,00	34 500,00	34 500,00
281532	Réseaux d'assainissement	19 000,00	75 500,00	75 500,00
281562	Service d'assainissement	6 200,00	6 500,00	6 500,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	6 500,00	6 500,00	6 500,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	488 350,00	405 500,00	405 500,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	563 200,00	581 500,00	581 500,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	700,00	3 500,00	3 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 362 600,00	5 067 320,00	5 067 320,00
041	Opérations patrimoniales (8)	700 000,00	600 000,00	600 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	600 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 062 600,00	5 667 320,00	5 667 320,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 767 978,99	6 784 497,52	6 784 497,52

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		512 646,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		1 153 582,48
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 450 726,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 172 804,12									
1641 Emprunts en euros (total)					4 172 804,12									
00081267149	Etablissement CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE	08/10/2012		15/04/2020	300 000,00	F		4,900	4,263		T	X Echéance constante		A-1
0581963/14445	SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE	25/07/2003		25/10/2004	270 000,00	F		4,070	4,134		T	X Echéance constante		A-1
10000389582	Etablissement CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE	02/06/2015		15/03/2016	941 415,00	F		1,800	1,813		T	X Echéance constante		A-1
36811-00010069109	Etablissement CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	03/11/2011		05/01/2013	1 200 000,00	F		4,350	4,439		T	X Echéance constante		A-1
85050188	SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE	16/05/2005		25/08/2006	189 000,00	V	EURIBOR 3	2,279	1,881		T	X Durée ajustable	O	A-1
MIN284564EUR/0303964/001	SA DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/02/2000		01/07/2000	76 224,51	F		6,250	6,398		T	C		A-1
MIN284564EUR/0303964/002	SA DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	12/10/1999		01/04/2002	74 220,69	F		4,950	5,046		T	X Echéance constante		A-1
MIN512632EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/12/2007		01/03/2009	120 000,00	V	EURIBOR 3	4,140	4,269		T	X Echéance constante		D-1
MIN514413EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/08/2007		01/08/2008	210 000,00	F		4,370	5,050		A	P		B-1
MIN515831EUR001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	21/12/2006		01/12/2007	300 000,00	F		4,120	3,747		A	X Echéance constante		A-1
MON2514411EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/11/2007		01/04/2008	80 000,00	F		4,710	4,781		A	X Echéance constante		A-1
MON512347EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/03/2015		01/08/2015	75 500,00	F		1,550	1,674		T	C		A-1

COMMUNAUTE COMMUNES DE GD LIEU - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON513889EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	22/11/2001		01/07/2002	167 693,92	F		4,980	5,074		T	X Echéance constante		A-1
MON516541EUR001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2010		01/06/2011	168 750,00	F		2,720	2,750		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					906 725,18									
1681 Autres emprunts (total)					906 725,18									
110460802	Etablissement AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	11/06/2012		30/11/2014	906 725,18	F		0,000	0,704		A	C		A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 079 529,30									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 515 461,87					194 205,64	81 248,61	0,00	13 485,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 515 461,87					194 205,64	81 248,61	0,00	13 485,60
00081267149		0,00	A-1	213 356,83	11,75	F		4,263	15 022,08	6 191,20	0,00	1 247,74
0581963/14445		0,00	A-1	68 506,18	3,50	F		4,134	17 263,58	2 526,94	0,00	382,35
10000389582		0,00	A-1	785 345,63	19,92	F		1,813	32 931,15	13 914,77	0,00	601,93
36811-00010069109		0,00	A-1	945 425,05	16,75	F		4,439	38 472,29	40 504,07	0,00	7 232,95
85050188		0,00	A-1	16 430,33	2,08	V	EURIBOR 3	1,881	13 930,16	0,00	0,00	0,00
MIN284564EUR/0303964/001		0,00	A-1	24 138,08	9,25	F		6,398	2 540,80	1 449,08	0,00	337,46
MIN284564EUR/0303964/002		0,00	A-1	38 330,74	9,00	F		5,046	3 226,99	1 838,18	0,00	434,41
MIN512632EUR/001		0,00	D-1	80 281,24	12,92	V	EURIBOR 3	4,269	4 505,25	3 299,43	0,00	261,43
MIN514413EUR/001		0,00	B-1	36 358,88	1,58	F		5,050	17 790,64	1 610,95	0,00	342,79
MIN515831EUR001		0,00	A-1	112 452,56	5,50	F		3,747	16 902,50	4 633,05	0,00	1 968,33
MON2514411EUR/001		0,00	A-1	13 688,24	1,25	F		4,781	6 686,65	644,72	0,00	247,33
MON512347EUR/001		0,00	A-1	33 975,00	4,33	F		1,674	7 550,00	482,73	0,00	68,27
MON513889EUR/001		0,00	A-1	19 094,56	1,25	F		5,074	12 571,68	718,56	0,00	81,21
MON516541EUR001		0,00	A-1	128 078,55	20,17	F		2,750	4 811,87	3 434,93	0,00	279,40
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE COMMUNES DE GD LIEU - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		544 933,03					54 493,31	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		544 933,03					54 493,31	0,00	0,00	0,00
110460802		0,00	A-1	544 933,03	9,83	F	0,704		54 493,31	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 060 394,90					248 698,95	81 248,61	0,00	13 485,60

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN514413EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	210 000,00	36 358,88	1	15,00				0,00		5,050	1 610,95	0,00	1,19
TOTAL (B)		210 000,00	36 358,88						0,00			1 610,95	0,00	1,19
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
MIN512632EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	120 000,00	80 281,24	1	25,00				0,00		4,269	3 299,43	0,00	2,62
TOTAL (D)		120 000,00	80 281,24						0,00			3 299,43	0,00	2,62
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		330 000,00	116 640,12						0,00			4 910,38	0,00	3,81

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	96,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 943 754,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	36 358,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	80 281,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	04-04-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - Frais d'études	5	04/04/2017
L	2031 Frais d'études	5	04/04/2017
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	04/04/2017
L	2033 Frais d'insertion	5	04/04/2017
L	2051 Logiciels	2	04/04/2017
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	04/04/2017
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	04/04/2017
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation (stat° épurat°)	30	04/04/2017
L	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	15	04/04/2017
L	2138 Autres constructions (lagune)	30	04/04/2017
L	21532 Réseaux d'assainissement	50	04/04/2017
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	5	04/04/2017
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	7	04/04/2017
L	2182 Camions et véhicules industriels	7	04/04/2017
L	2182 Voitures	5	04/04/2017
L	2183 - Matériel de bureau	5	04/04/2017
L	2183 - Matériel informatique	2	04/04/2017
L	2184 Mobilier	10	04/04/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	04/04/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		748 000,00	748 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		285 000,00	285 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	230 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	55 000,00	55 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		463 000,00	463 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	443 000,00	443 000,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	748 000,00	497 798,01	0,00	1 245 798,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 067 320,00	III 5 067 320,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 067 320,00	5 067 320,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	12 000,00	12 000,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	4 500,00	4 500,00
281311	Bâtiments d'exploitation	34 500,00	34 500,00
281532	Réseaux d'assainissement	75 500,00	75 500,00
281562	Service d'assainissement	6 500,00	6 500,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	6 500,00	6 500,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	405 500,00	405 500,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	581 500,00	581 500,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	3 500,00	3 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	2 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 935 320,00	3 935 320,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 067 320,00	512 646,00	1 153 582,48	0,00	6 733 548,48

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 245 798,01
Ressources propres disponibles	IV	6 733 548,48
Solde	V = IV – II (6)	5 487 750,47

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	254 640,00
611	Sous-traitance générale	78 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	46 700,00
61523	Entretien et réparations réseaux	9 000,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construction	20 000,00
6226	Honoraires	15 000,00
617	Etudes et recherches	7 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	27 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	900,00
6237	Publications	1 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	7 000,00
6168	Autres	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	720,00
6261	Frais d'affranchissement	3 120,00
6288	Autres	500,00
618	Divers	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	187 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	147 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 100,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	100,00
66	Charges financières	97 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 400,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-600,00
67	Charges exceptionnelles	13 750,00
678	Autres charges exceptionnelles	150,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	6 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 000,00
022	Dépenses imprévues	8 000,00
Total des dépenses réelles		597 490,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 132 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 132 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 935 320,00
Total des dépenses d'ordre		5 067 320,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		5 664 810,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 462 200,00
704	Travaux	27 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 413 000,00
70613	Participations pour assainissement collectif	986 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	36 200,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	99,31
7588	Autres	99,31
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	500,00
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		2 467 799,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections	443 000,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	443 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		443 000,00
R 002 (5)		2 754 010,69
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 664 810,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	251 444,56
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	403 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 447 781,44
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	285 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		7 407 726,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	443 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 043 000,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		8 450 726,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	629 823,52
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		1 629 823,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 132 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 935 320,00
Total des recettes d'ordre		5 667 320,00
R 001 (4)		1 153 582,48
TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 450 726,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	329 947,56
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	329 947,56
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 467 799,31

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	13,37
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP/CP N° 003	1 557 000,00	0,00	1 557 000,00	48 193,92	1 498 219,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	IB 541 / IM 460	0,00	A 3-3-2 °	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent administratif	C	ADM	IB 353 / IM 329	0,00	A 3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 40

Contre : 2

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par (1) Le Président,

A La Chevrolière le 30/03/2021

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A La Chevrolière, le 30/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALUSSON Michel	
BATARD Nicole	
BAUDRY Valérie	
BEAUGE Stéphan	
BERTIN Patrick	
BOBLIN Johann, Président	
BONNET Pierre	
BONNETON Julie	
BOURCEREAU Myriam	
CHABIRAND Martine	
CHIRON Christian	
CLOUET Sophie	
CORNIET Marie-Thérèse	
COUDRIAU Bernard	
DAVID Marie-Anne	
DE BOURMONT Marie-Agnès	
DECHARTRE Christine	
DI DOMENICO Catherine	
DOUILLARD Christophe	
ETHORE Sylvie	
FETIVEAU Yannick	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOURAUD Marie-France	
GRATON Bernadette	
GUILLET Emmanuel	
GUILLET Manuela	
HEGRON Serge	
LAUNAY Frédéric	
LE DAIN Florence	
LEGLAND Christophe	
LEGRAND Mathieu	
LOIRET Stéphanie	
MARNIER Jean-Yves	
MARTEIL Anthony	
MENARD Virginie	
MICHAUD Sébastien	
MIRALLIE Jean-Jacques	
OLIVIER Dominique	
PAVIZA Karine	
PERROCHAUD Michelle	
SORET Frédéric	
VOGELSPERGER Patrick	
YVON Vincent	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chevrolière, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.